

MAJUSCULES



LES INJONCTIONS PARADOXALES DANS L'ENSEIGNEMENT

L'édito revient sur une citation qui résume parfaitement le paradoxe que vivent un grand nombre de collègues de l'école vaudoise : intégrer tout en sélectionnant, adapter tout en normalisant et inclure tout en séparant. **P. 2**

L'ASSOCIATION

Prix de l'AVESAC 2024 pour TRAMES **P. 4**

L'ENQUÊTE

Enquête nationale sur la satisfaction professionnelle **P. 7**

MINUTE SYNDICALE

Conflit au travail, harcèlement sexuel et mobbing **P. 8**

LA FSF POUR PRÉSERVER LES SERVICES PUBLICS

LA FAÏTIÈRE Cet article revient sur les luttes menées par la FSF en 2024 et à venir en 2025. Synthétiquement, elles se concentrent principalement sur l'opposition à l'initiative « Baisse d'impôts pour toutes et tous », qui menace les services publics et les conditions de travail des employé-es. **P. 6**

FSF

Fédération des Sociétés de fonctionnaires et associations du parapublic vaudois

TRAVAILLER AVEC ET SUR DES INJONCTIONS PARADOXALES

L'ÉDITO Lors de la lecture d'un mémoire HEP primé¹, une citation a retenu toute l'attention du Comité cantonal SPV. «Les enseignants se retrouvent ainsi confrontés à une injonction paradoxale : intégrer tout en sélectionnant, adapter tout en normalisant et inclure tout en séparant.»² Comment faire pour travailler au quotidien avec et sur ces injonctions paradoxales ?



Par **Gregory Durand**
Président SPV

Depuis un certain nombre d'années, la SPV relève la difficulté des missions que les enseignant-es doivent remplir aujourd'hui dans l'école vaudoise. Un élément spécifique était ressorti de façon prégnante lorsque nous avons rencontré des collègues du 5-6P en 2015. En effet, ceux-ci avaient mentionné l'absurdité des injonctions contradictoires dans leur quotidien. Par exemple, il y avait, à une certaine époque, une forte propension à l'obligation de faire des tests communs dans toutes les classes en même temps. D'un autre côté, il était demandé de différencier pour accompagner au mieux chaque élève en fonction de ses besoins. Les collègues s'interrogeaient sur le grand écart

qu'ils devaient accomplir pour différencier et homogénéiser en même temps. D'autres exemples pourraient être trouvés dans plusieurs domaines liés à l'enseignement.

Les enseignants se retrouvent confrontés à une injonction paradoxale : intégrer tout en sélectionnant, adapter tout en normalisant et inclure tout en séparant.

La lecture d'un mémoire professionnel HEP primé en 2024 a permis de mettre en exergue une phrase qui résume à la perfection la situation : Les enseignants se retrouvent ainsi «confrontés à une injonction paradoxale : intégrer tout en sélectionnant, adapter tout en normalisant et inclure tout en séparant». C'est donc bien dans cette situation qu'un grand nombre d'enseignant-es se retrouvent aujourd'hui. Cet élément complexifie de façon intense la profession enseignante. Mais il peut également toucher la santé. En effet, certains considèrent qu'une perte de sens significative dans son travail conduit à un «brown-out»³, proche d'un épuisement professionnel.

Dès lors, comment faire pour résister et accomplir son travail ? Au quotidien, la SPV invite les collègues à travailler en collectif pour ne pas porter individuellement ces injonctions contradictoires et travailler – avec d'autres partenaires et les parents lorsque c'est possible – sur le projet de l'élève. Étant donné qu'il s'agit d'injonctions,

essayer, dans la mesure du possible, de renvoyer à la hiérarchie celles qui sont paradoxales et demander des clarifications.

De son côté, la SPV travaille essentiellement sur ces injonctions afin de réduire le champ de tension qui pourrait s'installer dans le quotidien des enseignant-es. Notamment, elle a dénoncé à plusieurs reprises les tests communs qui outrepassent le cadre général de l'évaluation. Elle questionne également depuis plusieurs années la pertinence d'une sélection précoce, c'est-à-dire en fin de 8^e année. Par ailleurs, les éléments fondateurs de la décision d'orientation se basent uniquement sur les résultats scolaires. Elle ne prend pas en compte notamment la progression (ou non) de l'élève. Pour finir, afin d'optimiser et rendre plus efficaces les aides apportées, la SPV, avec les autres syndicats, appelle à un changement de paradigme de l'aide pour les élèves. Passer de l'individuel au collectif en améliorant par exemple les conditions d'apprentissage pour les élèves (effectifs, aides ponctuelles...).

En conclusion, la SPV a bien conscience de cette tension et la dénonce depuis de nombreuses années. Le Comité cantonal, le Secrétariat général et les associations professionnelles SPV travaillent au quotidien pour la réduire, voire la gommer. Un peu d'apaisement à ce niveau serait bénéfique pour tout le système : les élèves, les enseignant-es et les parents.

Peut-être que le bilan LEO permettra de traiter cet élément. Dans tous les cas, la SPV mettra ces injonctions sur la table des discussions. ►

- 1 Le prochain Majuscules de janvier 2025 reviendra sur cet événement.
- 2 Ramel, S., & Benoit, V. (2011, p. 207). Intégration et inclusion : quelles conséquences pour le personnel enseignant ? In P. A. Doudin, D. Curchod-Ruedi, L. Lafortune, & N. Lafranchise (Eds.), La santé psychosociale des enseignants et des enseignantes (pp. 203–223). Presses de l'Université du Québec.
- 3 <https://fr.wikipedia.org/wiki/Brown-out>

LE MAJUSCULES DANS TOUTES LES SALLES DES MAÎTRES



par **Gregory Durand**

Durant l'année 2024, la SPV a envoyé gratuitement sa revue pédagogique et syndicale dans toutes les salles des maîtres du canton. Il était important pour elle de présenter son conséquent travail au quotidien dans tous les lieux de travail des enseignant-es de l'école obligatoire. Le Comité cantonal espère que vous avez eu du plaisir à découvrir cette revue.



Pour l'année 2025, souhaitez-vous toujours recevoir gratuitement un exemplaire dans votre salle des maîtres? Si oui, merci de remplir le court formulaire via le QR code ou contacter gregory.durand@spv-vd.ch.

Adhérer à la SPV, c'est faire vivre une association qui se bat pour défendre une école de qualité tout en y participant. ►

LE « ROILLE GOSSE »



LA RETRAITE SE PRÉPARE LONGTEMPS À L'AVANCE!

Il reste encore quelques places pour le séminaire « Prendre sa retraite », co-animé par la SPV et la CPEV et destiné aux collègues qui prendront leur retraite dans les 7 prochaines années. Il aura lieu le mercredi 22 janvier 2025 (14h-17h à la HEP).



Inscription sur spv-vd.ch
(participation gratuite pour les membres de la SPV)

PRIX DE L'AVESAC 2024 POUR TRAMES

L'ASSOCIATION A partir de cette année, l'AVESAC a décidé de remettre un prix pour un projet innovant et enrichissant, destiné à des élèves allophones du canton de Vaud. Le prix de l'AVESAC 2024 a été remis à l'Association TRAMES : **Témoignages et Rencontres d'Adolescent-es du Monde En Suisse.**



Remise du prix de l'AVESAC à Noémie, Nastya, Robel, Zamaia et Nivin, membres de TRAMES

Par **Aline Favrat, comité AVESAC**

Lors de son Assemblée générale le 13 novembre dernier, l'AVESAC a salué l'originalité de la démarche de TRAMES et félicité toute l'équipe qui a permis son développement. Parti d'un projet initial d'ateliers créatifs, Témoignages et Récits d'Adolescent-es du Monde sur l'École en Suisse, le projet TRAMES a ensuite évolué vers un livre intitulé *Histoires avec des bosses*. Ensuite, un site internet proposant l'alphabetaire en ligne et une exposition ont également vu le jour. Ce projet multiforme a abouti à la création d'une nouvelle association qui continue de proposer des activités, non seulement aux jeunes membres de TRAMES, mais aussi à d'autres jeunes allophones et enseignant-es (propositions pédagogiques).

L'AVESAC félicite l'Association TRAMES pour sa contribution à favoriser le vivre ensemble dans le respect et la compréhension mutuelle en créant des ressources et des espaces de dialogue utiles pour faciliter une intégration réciproque.

Venus en nombre pour recevoir leur prix d'un montant de 300.-, Noémie, Nastya, Robel, Zamaia et Nivin ont présenté leur participation au projet de TRAMES et ses futures étapes, dont des séquences pédagogiques qui seront bientôt disponibles en ligne sur www.trames.ch. Noémie Mathivat, coordinatrice de TRAMES, témoigne : « Ce prix est une très chouette marque de reconnaissance qui nous touche beaucoup ! » Nastya, enthousiaste suite à ses prises de parole lors de l'AG et dans une émission en direct du Radiobus juste après, a demandé quand aurait lieu la prochaine présentation en public de TRAMES car elle adore cet exercice ! ▶

ATELIER ET SÉQUENCES PÉDAGOGIQUES

Début février 2025, des séquences pédagogiques qui s'adressent aux classes dès la 7H jusqu'en 12H ainsi qu'à l'École de l'Accueil seront disponibles sur www.trames.ch/participer

- séquence interlinguistique
- séquences pour le français langue maternelle (FLM)
- séquence FLS débutant et intermédiaire
- séquence FLS alphabétisation/grands débutants
- discussions à visée philosophique
- séquence AVI

Une mallette pédagogique, incluant des séquences imprimées, un atelier sur les langues du livre et un jeu de cartes, sera disponible à la HEP Fribourg dans un premier temps, avec 30 livres.

Mercredi 5 février au CREAL, 14h-16h30 : atelier pédagogique TRAMES. Présentation du projet, du site, du livre et des dossiers pédagogiques, réponses aux questions de 14h à 15h15. Ensuite, les personnes qui souhaitent adapter le projet à leur classe auront du temps à disposition pour monter leur séquence clés en main avec l'aide de Noémie Mathivat.

Inscription : noemie.mathivat@edu-vd.ch

DROIT À UNE FORMATION POUR TOUTES ET TOUS ?

L'ASSOCIATION Si l'accès à l'école obligatoire est en principe possible pour tous les jeunes de moins de 15 ans, quel que soit leur statut légal, qu'en est-il de l'accès aux filières post-obligatoires, à l'apprentissage en entreprise ou en école professionnelle ? C'est encore trop souvent un parcours du combattant pour ces élèves !

Par **Aline Favrat, comité AVESAC**

Dans le canton de Vaud, l'accès à l'école obligatoire pour toutes et tous est une obligation légale. Tout enfant en âge scolaire (4 à 15 ans) doit être scolarisé quels que soient son statut et son permis (LEO, art. 54-60). Pour les jeunes qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire, les choses se compliquent. S'il reste possible pour eux d'accéder aux formations dans les différentes écoles post-obligatoires quel que soit leur statut légal, c'est par contre nettement plus compliqué de faire un apprentissage, surtout s'il s'agit d'une formation en entreprise, qui n'est pas offerte dans une école professionnelle.

Dans la jungle des permis de séjour, les jeunes avec des livrets B, C, L, F, S et N ont normalement le droit de signer des contrats d'apprentissage avec une entreprise, même si cela peut s'avérer compliqué. Les questions sur l'accès aux bourses d'études sont également complexes. Pour y voir plus clair, le Portail Migration a publié un document de référence : « Scolarisation et formation des jeunes migrants dans le canton de Vaud. Guide sur les permis de séjour et leurs modalités »¹. Le site asile.ch est aussi une excellente source d'information sur l'accès au travail et à la formation selon les permis. Consultez leur rubrique « Réfugiés et emploi », leur brochure « Réfugiés et emploi. Au-delà des idées reçues » ainsi que leur article concernant l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes déboutés et sans-papiers².

En effet, quand un jeune a vu sa demande d'asile rejetée, son orientation professionnelle se voit limitée : « La formation professionnelle n'est pas possible pour un requérant qui a reçu une décision négative, étant donné qu'il n'a pas le droit de travailler. Toutefois, il existe une tolérance vaudoise pour terminer une formation professionnelle commencée avant la décision négative, ou pour suivre la formation en école des métiers. »³ Pour les jeunes qui sont déboutés avant d'entrer en formation post-obligatoire, il est nécessaire de bien se renseigner avant de les orienter. Un apprentissage dans un métier existant en école professionnelle est souvent la seule option envisageable.

Pour les jeunes Ukrainien-nes titulaires d'un permis S, le Conseil fédéral a décidé que les permis S ne seront pas levés avant le 4 mars 2026, mais également que « ces jeunes doivent pouvoir suivre et terminer un apprentissage en Suisse, et ce, même si le statut S venait à être levé avant la fin de leur formation »⁴.

En principe, les jeunes sans statut légal n'ont pas accès à l'apprentissage sauf en école des métiers grâce à une tolérance cantonale. Une motion acceptée au niveau fédéral vise à faciliter l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers. Depuis juin 2024, il faut désormais avoir fréquenté l'école obligatoire en Suisse durant 2 ans, au lieu de 5 ans jusqu'à présent, avant de pouvoir déposer une demande d'autorisation de séjour pour cas de rigueur à des fins de formation professionnelle. Mais il s'agit toujours « d'une simple faculté pour les autorités de délivrer une autorisation de séjour

OÙ SE RENSEIGNER ET SE FAIRE AIDER ?

Permanences Info conseil migration du Centre social protestant, conseils par des professionnel-les expérimenté-es dans plusieurs lieux du canton : <https://csp.ch/vaud/services/questions-de-migration/>

Portail migration de l'OCOSP pour les jeunes entre 15 et 25 ans : 021/316 11 40 et www.vd.ch/orientation, prendre rendez-vous avant d'aller à un entretien rue de la Borde 3d, 1014 Lausanne.

Caritas Vaud ch. de la Colline 11, 1007 Lausanne, 021 317 59 80, info@caritas-vaud.ch

Point d'Appui Solidarité Eglises Migration Vaud, rue Saint-Martin 36, 1005 Lausanne, 021 331 57 20, pointdappuivd@gmail.com
Accueil aussi à Vallorbe et Sainte-Croix. www.eglisemigrationvd.com

Permanence du Collectif Droit de rester pour toutes et tous les lundis à 18h30, Maison de quartier sous-gare, av. Dapples 50, 1006 Lausanne, collectif@stoprenvoi.ch

Campagne nationale Education pour toutes et tous - maintenant! www.education-maintenant.ch

en vue de l'accomplissement d'une formation professionnelle. Il n'y a aucun droit subjectif pour les personnes concernées»⁵. Les associations appellent à la prudence avant d'entamer des démarches, à se faire conseiller juridiquement et à se mettre en contact avec une association afin d'évaluer la possibilité d'un dépôt de demande de régularisation pour cas de rigueur au sein de l'art.30a OASA. Attention : la durée minimale de séjour reste en général de 5 ans. Prudence donc et mieux vaut bien se renseigner avant de donner de faux espoirs ! ►

¹ Corbaz E. et Meier M-L. [2022], UMA, Portail Migration, *Scolarisation et formation des jeunes migrants dans le canton de Vaud. Guide sur les permis de séjour et leurs modalités*, <https://uma.edu-vaud.ch>

² asile.ch/emploi/

³ Corbaz E. et Meier M-L. [2022], p. 72

⁴ sem.admin.ch communiqué de presse du SEM, 1.3.2023

⁵ asile.ch

LA FSF, EN PREMIÈRE LIGNE POUR PRÉSERVER LES SERVICES PUBLICS ET DÉFENDRE LEURS EMPLOYÉ·ES

LA FAÏTIÈRE Les luttes menées par la FSF en 2024 et à venir en 2025 se concentrent principalement sur l'opposition à l'initiative «Baisse d'impôts pour toutes et tous», qui menace les services publics et les conditions de travail des employé-es. La FSF dénonce aussi une indexation salariale insuffisante et réclame un rattrapage salarial pour préserver le pouvoir d'achat et la qualité des prestations publiques.

Par Céline Misiego, SG FSF

La Fédération des Sociétés de fonctionnaires publics et associations du parapublic vaudois (FSF) est une organisation majeure qui rassemble et représente les employé-es des secteurs publics et parapublics dans le canton de Vaud. Actrice clé dans la défense des droits des travailleur-euses, elle s'engage également pour garantir la qualité et l'accessibilité des services publics, essentiels pour l'ensemble de la population.

La lutte contre la baisse des impôts: un enjeu crucial

La FSF se prépare à mener un combat décisif contre l'initiative «Baisse d'impôts pour toutes et tous», qui vise à baisser les impôts de 12%. Cette mesure, sous des airs attractifs, dissimule des conséquences graves pour les services publics et leurs employé-es.

Une réduction généralisée des impôts entraînera une baisse significative des recettes fiscales, compromettant le financement de services essentiels tels que l'éducation, la santé ou les infrastructures sociales. Cette situation engendrera forcément des coupes budgétaires qui affecteront directement les conditions de travail du personnel des secteurs public et parapublic, confronté à une surcharge de travail et à une détérioration de son salaire.

Mais les effets de cette mesure ne se limiteront pas aux travailleur-euses: c'est l'ensemble de la population qui sera impacté. En effet une baisse des ressources publiques

nuira à la qualité des prestations offertes, fragilisant les personnes les plus dépendantes des services publics. La FSF appelle donc à une mobilisation massive pour contrer cette initiative et préserver un système équitable et solidaire, au bénéfice de toutes et tous.

Une indexation insuffisante des salaires: un combat toujours d'actualité

La question de l'indexation salariale demeure au cœur des préoccupations des syndicats, dont la FSF, dans leur lutte pour défendre les employé-es du secteur public. Pour 2025, le Conseil d'État prévoit une hausse de 0,6 %, alignée sur l'indice des prix à la consommation (IPC). Si ce pourcentage respecte le minimum légal, il est largement insuffisant face à l'impact réel de l'inflation.

Les syndicats rappellent que l'IPC, bien qu'utilisé comme référence officielle pour l'ajustement des salaires, est déconnecté des réalités économiques des ménages suisses. Son calcul, basé sur une moyenne de postes de dépenses, ne reflète pas pleinement les hausses considérables qui touchent des domaines essentiels comme les loyers, les primes d'assurance maladie, les coûts énergétiques et les produits alimentaires. Ces postes de dépenses connaissent actuellement une inflation beaucoup plus marquée que celle capturée par l'IPC.

Ainsi, une indexation basée sur cet indicateur limité laisse les employé-es toujours plus fragilisés économiquement. Loin de compenser la dégradation continue du pouvoir d'achat, cette méthode accentue le sentiment d'insécurité financière des salarié-es. Selon

une étude de Statistique Vaud publiée dans le bulletin *Numerus* (04-2024), les salaires réels du secteur public ont diminué de 4,3 % entre 2020 et 2022, alors qu'ils sont restés stables dans le secteur privé. Ce recul a été aggravé par une indexation partielle en 2023, qui n'a pas permis de suivre l'évolution des prix. En clair, cela fait plus de cinq ans que les salaires réels des secteurs public et parapublic vaudois reculent, accentuant les inégalités entre les secteurs et détériorant les conditions de travail du personnel.

Les organisations syndicales dénoncent également une conséquence grave de cette déconnexion entre l'IPC et la réalité économique: la dégradation inévitable des prestations publiques. En fragilisant les travailleur-euses du secteur public, on compromet leur capacité à fournir des services de qualité, au détriment de toute la population.

Face à cette situation, les syndicats réclament un rattrapage salarial qui dépasse le strict minimum légal, mais également l'ouverture de négociations pour un véritable ajustement des salaires.

Une mobilisation collective pour des services publics de qualité

Alors que la lutte contre la baisse des impôts se profile comme un combat crucial pour préserver l'équilibre du système public, la FSF appelle à une mobilisation collective. Ce n'est qu'en unissant leurs forces que les syndicats, les travailleur-euses et les citoyen-nes pourront défendre un modèle où les services publics restent un pilier fondamental de la cohésion sociale et du bien-être. ►

ENQUÊTE : SATISFACTION PROFESSIONNELLE

L'ENQUÊTE En mars 2024, la SPV, le SER et LCH ont lancé une large enquête de satisfaction professionnelle dans tous les cantons suisses qui permet une comparaison sur certains éléments. Il en ressort que la Romandie a un taux de satisfaction inférieur à la moyenne (3.9). Quant au taux du canton de Vaud (3,7), il est inférieur aux moyennes suisse et romande.

par **SER** - Gregory Durand

En Suisse alémanique, l'association faitière des enseignantes et enseignants suisses (LCH) mène périodiquement une enquête auprès de ses membres sur leur satisfaction professionnelle depuis 1990. Le Syndicat des Enseignants-es Romand-es (SER) avec la SPV ont participé pour la première fois à l'enquête en 2024.

L'enquête a été menée simultanément dans les deux parties du pays à l'aide du même questionnaire (version allemande et version française). En raison de l'absence de données comparatives des années précédentes, l'étude en Suisse romande se limite à la question de la satisfaction professionnelle des enseignants en 2024.

La satisfaction professionnelle est une construction qui montre comment les membres d'un groupe professionnel perçoivent leur activité professionnelle et ses conditions générales. La satisfaction globale est calculée à partir de la satisfaction de 15 sous-domaines de la profession enseignante, auxquels ont été attribués 92 aspects au total, pour lesquels les personnes interrogées pouvaient indiquer leur niveau de satisfaction de 1 (très insatisfait) à 6 (très satisfait).

L'étude fournit un instantané de la satisfaction professionnelle qui donne des indications sur les facteurs qui favorisent ou entravent la satisfaction professionnelle. Elles servent ainsi à identifier les domaines problématiques auxquels les employeurs ou les organisations professionnelles doivent accorder une attention particulière.

Pour le canton de Vaud, plus de 450 collègues ont répondu à cette enquête (environ 40% enseignant au cycle 1, 30% au cycle 2 et 15% au cycle 3). Il en ressort que les enseignant-es vaudois-es seraient moins satisfait-es que celles et ceux pris-es en compte dans les moyennes suisse et romande (cf. tableau). La SPV relève que certains éléments sont largement en-dessous des moyennes suisse et romande, notam-

ment dans les domaines suivants : les dispositifs inclusifs en milieu scolaire, la culture du feedback, l'implication dans le développement de l'école et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

La SPV va prochainement travailler avec le SER pour élaborer des revendications qui seront déposées au DEF. La SPV tiendra au courant ses membres des prochaines démarches. ►

Comparatif Romandie Enquête de satisfaction 2024, SPV - SER	Vaud	Suisse romande
Satisfaction globale (moyenne de 15 catégories)	3,7	3,9
Enseignement / classe	4,3	4,4
Dispositifs inclusifs en milieu ordinaire	3,2	3,4
Collègues	4,3	4,5
Direction d'école	3,9	4,3
Culture du feedback et reconnaissance	3,5	3,9
Implication dans le développement de l'école	3,5	3,9
Soutien des services spécialisés	3,9	3,9
Responsables légaux	3,8	4,1
Représentation des enseignants dans l'opinion publique	2,3	2,5
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	3,2	3,3
Équipement des postes de travail et matériel informatique	3,3	3,6
Taux d'occupation/contrat	4,0	4,0
Formation continue	4,1	4,0
Salaire, évolution du salaire	3,8	3,9
Moments d'épanouissement professionnel	4,2	4,4
Moments de stress professionnel	3,9	4,0

● insatisfaisant et en dessous de la moyenne romande

AGENDA

SAMEDI 22 MARS 2025

AG Rythmique Vaud

MERCREDI 26 MARS 2025

Assemblée générale de l'AVEP2

MERCREDI 2 AVRIL 2025

Assemblée générale de l'AVEP1

MERCREDI 9 AVRIL 2025

Journée pédagogique de l'ESV

LA MINUTE SYNDICALE DE LA SPV

CONFLIT AU TRAVAIL, HARCÈLEMENT SEXUEL ET MOBBING : DE NOUVELLES STRUCTURES EN PLACE



Par **Yves Froidevaux**
Secrétaire général

Le nouveau *Règlement relatif à la protection de la personnalité, à la gestion des conflits et à la lutte contre le harcèlement* dans les relations de travail au sein de l'Etat de Vaud, négocié avec la SPV et les autres syndicats, est désormais mis en œuvre. Suite aux dysfonctionnements importants du Groupe IMPACT, dénoncés notamment par les syndicats, une nouvelle organisation a été définie pour permettre notamment une stricte séparation entre, d'une part, les mesures de prévention et d'accompagnement et, d'autre part, la structure chargée de mener les enquêtes.

L'Espace de prévention et de médiation met à disposition des « personnes de confiance » pour orienter confidentiellement les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat de Vaud dans des situations professionnelles conflictuelles

ou problématiques. Cette instance propose également des médiations et des analyses de climat de travail. Une telle structure ne remplacera en rien l'accompagnement professionnel proposé par les syndicats

dans la défense et l'accompagnement des membres dans des situations conflictuelles, notamment auprès de la hiérarchie.

L'Unité d'investigation s'occupe de mener des enquêtes, notamment pour les situations de harcèlement sexuel et de mobbing. La saisine de cette unité, au plus tard deux ans après la fin des faits, peut se faire par la personne qui s'estime victime de harcèlement, par l'autorité d'engagement ou, dans certains cas, par le-la chef-fe du Département ou le Conseil d'Etat. Cette structure est indépendante.

Un groupe d'évaluation, comprenant des représentant-es des syndicats, sera chargé du suivi de ces mesures et du fonctionnement de ces entités. La SPV sera extrêmement attentive au bon fonctionnement de ces structures qui doivent réagir, protéger et prévenir face à toute atteinte à la personnalité auprès du personnel de l'Etat de Vaud.

En complément à ces mesures, la SPV estime qu'il est indispensable de former sérieusement les directions scolaires dans la prévention et la gestion de toute forme de harcèlement et de mobbing. ►

NOUVEAUTÉS 2025

Plusieurs mesures à relever seront introduites dès le début 2025. En premier lieu, il faut indiquer que les salaires seront indexés à 0,6 %, soit l'équivalent de l'inflation calculée à fin octobre sur la base de l'indice des prix à la consommation. A cela s'ajoutent les annuités annuelles. En matière de déduction sur le salaire, une légère baisse de la cotisation en matière d'assurance accident est prévue à partir du 1^{er} janvier.

Les rentes AVS/AI seront augmentées de 35.- mensuellement pour la rente minimale (1'260.-) et de 70.- pour la rente maximale (2'520.-). A noter que la 13^e rente AVS, acceptée en mars dernier par le peuple, entrera en vigueur seulement en 2026.

Enfin, les allocations familiales dans le canton de Vaud seront augmentées dès le 1^{er} janvier 2025. Elles passeront de 300.- à 322.- pour les enfants et de 400.- à 425.- pour les enfants invalides et les jeunes en formation.



Pages vd.ch relatives à la Protection de la personnalité, conflits et harcèlement au travail